

Conseil consultatif provincial de l'éducation (CCPE)
Les 8 et 9 décembre 2018
2021, rue Brunswick (ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance)

Reconnaissance du territoire des Mi'kmaq

On entame la réunion en reconnaissant qu'elle se tient au sein du territoire traditionnel Mi'kma'ki des Mi'kmaq.

Affirmation

La démarche de reconnaissance ci-dessus est suivie d'une affirmation.

Approbation de l'ordre du jour

Le CCPE approuve l'ordre du jour. (Voir <https://www.ednet.ns.ca/PACE/documents>.)

Objectifs pour les résultats des élèves

Les évaluations et examens de la Nouvelle-Écosse sont élaborés en collaboration avec des enseignants dans le cadre de processus conformes aux principes d'équité relatifs aux pratiques d'évaluation des apprentissages scolaires.

On présente une vue d'ensemble de toutes les évaluations des élèves : évaluations en salle de classe, évaluations provinciales, examens provinciaux et évaluations nationales et internationales. Les discussions portent aussi sur les résultats et la façon dont ils peuvent servir à orienter l'enseignement et à prendre des décisions sur l'éducation qui favorisent une meilleure réussite des élèves et leur bien-être.

On passe en revue un échantillonnage des résultats des évaluations. (Voir www.plans.ednet.ns.ca.) On examine la décomposition des données et on en discute, en signalant l'écart au chapitre du rendement en lecture, en écriture et en mathématiques entre les élèves afro-néoécossais et mi'kmaq et les autres élèves. Le CCPE insiste sur le fait que l'élimination de l'écart au chapitre des résultats scolaires est une priorité immédiate. Il demande au Ministère de fournir d'autres données qui permettraient de déboucher sur des recommandations qui soutiennent cette priorité.

Les membres du CCPE parlent aussi du défi de répondre aux besoins des enfants immigrants et de l'importance de l'utilisation des données pour favoriser leur enseignement et leur réussite scolaire.

Consultations concernant la politique sur l'évaluation

Mesure : Le CCPE demande au Ministère d'échanger des informations avec les membres sur les principes directeurs pour la nouvelle politique sur l'évaluation des élèves ainsi que des renseignements au sujet du processus de consultation. De tels renseignements devraient être communiqués en décembre pour que les membres du CCPE aient beaucoup de temps pour les passer en revue avant la prochaine réunion.

Transport scolaire et processus de consultation

On présente une vue d'ensemble du transport scolaire en Nouvelle-Écosse. L'objectif est de mettre au point la politique sur laquelle s'appuiera le système de transport scolaire pour remplir les fonctions suivantes : assurer le transport des élèves entre leur domicile et l'école conformément à l'horaire prévu et en toute sécurité; offrir un service fiable; suivre des règles équitables, cohérentes et faciles à comprendre; et fournir des informations claires et exactes dans les meilleurs délais.

À l'heure actuelle, plus de 77 000 élèves sont transportés par autobus dans la province au coût de plus de 75,5 millions de dollars.

On a demandé aux membres du CCPE de s'attarder sur deux questions pour la discussion, qui sont les mêmes questions qu'on a demandé aux autres groupes d'examiner :

- Selon vous, qu'est-ce qui fonctionne bien en matière de transport scolaire par autobus?
- Des changements doivent-ils être apportés? Si oui, lesquels?

Les membres du CCPE ne font pas de commentaires sur les aspects opérationnels du transport scolaire par autobus, mais évoquent des questions de politique relatives au mandat du CCPE quant aux résultats scolaires et au bien-être. Ces questions englobent la sécurité, le transport scolaire des élèves ayant des besoins spéciaux par autobus et l'incidence qu'ont les arrivées en retard sur les résultats scolaires.

Les commentaires et suggestions seront incorporés aux conseils d'autres groupes consultés ainsi qu'aux résultats du sondage en ligne. Parmi les autres groupes et personnes consultés, on note les comités d'école consultatifs (CEC), les parents, les chauffeurs de bus, les directions d'école, le Conseil pour l'amélioration des conditions en salle de classe, le conseil consultatif ministériel sur les problèmes des élèves et le comité sur les programmes et les services d'éducation spéciale.

On s'attend à ce que la consultation soit achevée au début de l'hiver pour que la nouvelle politique puisse être communiquée au printemps et en vigueur en septembre.

Mise à jour sur les CEC

Toutes les réunions des CEC ont été tenues à l'exception de celles pour la vallée. Les réunions étaient positives et portaient sur trois changements principaux :

- **Financement** des CEC – Les membres des CEC ont réfléchi ensemble et ont émis des idées sur la façon dont le nouveau financement peut être utilisé d'une manière qui avantage les élèves dans leur école, et ce, dans le cadre des lignes directrices pour le financement fournies par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.
- Façons de renforcer la **diversité des membres** – Le règlement des CEC a changé afin de permettre le renouvellement de certains membres pendant l'année scolaire s'il y a une occasion de renforcer la diversité.
- **Renforcement du rôle** des CEC dans l'offre de conseils sur l'élaboration de politiques sur l'éducation régionales et provinciales.

Les membres du CCPE conviennent que la composition des CEC devrait correspondre à la diversité de la communauté scolaire.

On consulte aussi les CEC sur la version provisoire du guide qui précise davantage leur composition et leur fonctionnement. On présente aussi aux membres du CCPE la version provisoire du guide pour les CEC à titre d'information seulement.

Mandat et code de conduite

À la lumière des discussions de la réunion précédente, on rédige une version provisoire du mandat que nous passons en revue. On entreprend aussi des travaux sur un code de conduite, en commençant par définir ce que devrait comprendre le code de conduite du CCPE :

- les attentes en matière de comportement des membres du CCPE;
- les principes et les pratiques fondamentaux pour éviter les conflits d'intérêts, adopter un comportement éthique et maintenir l'intégrité;
- les lignes directrices pour faire des choix éthiques et l'obligation de rendre compte de ces choix.

Au fur et à mesure que les membres du CCPE travaillent sur le code de conduite, ils conviennent que le mandat et le code de conduite devraient être présentés en un seul document. Une version provisoire de leur travail est en train d'être préparée pour qu'elle soit diffusée aux membres du CCPE au début du mois de janvier.

Prochaine réunion

La prochaine réunion est prévue pour les 25 et 26 janvier 2019.

En discutant des points à l'ordre du jour, les membres du CCPE conviennent que le travail du Ministère sur l'intégration dans l'éducation jette les bases de tous les autres travaux accomplis en éducation. Toutefois, ils veulent aussi comprendre la façon dont d'autres rapports et recommandations sont étroitement liés avec un tel travail (par exemple, le rapport *Report on Education* du BLAC, *Quelle est la réalité?*, *Relever la barre*, etc.). Les membres du CCPE veulent aussi comprendre de quelle façon leur travail vient appuyer celui d'autres organes consultatifs. Nous communiquerons de plus amples renseignements avant la prochaine réunion.